Communauté de Communes du
Golfe de Saint-Tropez
Service de la Commande Publique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Exploitation haut de quai de deux déchèteries

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	AO26066
Date limite de remise des plis	10 / 11 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Service de la Commande Publique
Représentant : Vincent MORISSE Président
Adresse : Hôtel Communautaire 2 rue Blaise Pascal 83310 Cogolin
Téléphone : 0494557030
Courriel : commandepublique@golfe-sainttropez.fr
Site internet : https://www.golfe-sainttropez.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Exploitation haut de quai de deux déchèteries**

Le présent marché a pour objet l'exploitation du haut de quai de deux déchèteries (La Croix Valmer et Le Rayol Canadel) de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez , qui comprend :
- *La gestion « haut de quai » : gardiennage, accueil et aide au tri des déchets ;*
- *La réception des déchets et leur prise en charge ;*
- *La commande des demandes d'enlèvements pour les différents flux ;*
- *Le contrôle qualité de la nature des déchets ;*
- *La surveillance, l'entretien et le nettoyage général du site et du matériel ;*
- *L'affectation du personnel chargé du bon fonctionnement des installations.*

Code CPV	Libellé CPV
90530000-1	Exploitation d'une décharge
90533000-2	Services de gestion de décharges

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Exploitation haut de quai de deux déchèteries
Acheteur	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Déchèteries de La Croix Valmer et Le Rayol Canadel
Délai	36 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Variables selon les prestations
Forme des prix	Prix mixtes (unitaires et forfaitaires) et révisables
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- DPGF et BPU
- CCAP
- CCTP
- Annexes

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Prise de rendez-vous : les candidats doivent obligatoirement solliciter un rendez-vous via la plateforme des marchés de l'acheteur.
- Date limite pour effectuer la visite : vendredi 30 octobre 2026.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle **Capacité technique et professionnelle : minima exigés**	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
DPGF et BPU/DQE	*Décomposition du prix global et forfaitaire et Bordereau des prix unitaires pour la partie à bon de commande*
Mémoire technique	*Mémoire technique*
Attestation de visite	*Attestation de visite remise lors de la visite des sites*

Le document DPGF devra être remis aux formats Excel (xls) et pdf.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : Communauté de Communes du Golfe de St Tropez - Service de la Commande Publique - 2, rue Blaise Pascal – 83310 Cogolin.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Dispositif eOffre : L'acheteur met en œuvre le dispositif **eOffre** sur son profil acheteur. Ce dispositif permet au candidat de compléter en ligne les données relatives à son offre et à l'acheteur de faciliter les opérations d'ouverture.

Au moment de la remise de l'offre, le candidat doit obligatoirement renseigner et détailler son offre dans un formulaire sécurisé. La eOffre peut être préparée à l'avance, puis confirmée au moment du dépôt définitif de l'offre électronique, avec l'ajout des documents à remettre. Le candidat est invité à **anticiper** cette démarche.

Ce mode de saisie étant pour l'instant **expérimental**, les éléments de l'offre doivent également être déposés par fichiers. En cas d'erreur de saisie ou de contradiction entre les données du formulaire eOffre et les informations issues des fichiers, ces dernières seront seules prises en compte par l'acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature électronique n'est pas obligatoire pour remettre une offre. Les propositions doivent être signées de manière électronique ou manuscrite par les candidats lors de la remise des offres ou seront signées après attribution du marché.

En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est évaluée au regard du mémoire technique remis par le candidat, selon les sous-critères détaillés ci-après.
2. Prix (40 %)	Le critère prix est apprécié au regard du montant total de l'offre, correspondant à l'addition du montant total de la DPGF et du montant total du DQE, ce dernier étant établi sur la base des quantités estimatives indiquées dans le DQE.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Ce critère est apprécié au regard de la pertinence et du caractère opérationnel des mesures proposées par le candidat pour réduire l'impact environnemental de l'exploitation des deux déchèteries.

Modalités de calcul des notes :

- **Critère valeur technique (50%) :**

La valeur technique sera évaluée au regard du mémoire technique en fonction des sous-critères détaillés ci-après :

- Organisation humaine, encadrement et continuité du service (15 pts)
- Méthode d'accueil, contrôle d'accès et organisation de l'exploitation (10 pts)
- Gestion des flux, qualité du tri et anticipation des enlèvements (10 pts)
- Moyens matériels, entretien et maintenance (10 pts)
- Pilotage, suivi, données et reporting (5 pts)

Après addition des notes de chaque sous-critère, chaque soumissionnaire obtiendra une note sur 50 points, appelée note provisoire. Puis, chaque soumissionnaire obtiendra finalement une note finale recalculée résultant

de l'application de la formule ci-dessous, laquelle permet d'attribuer à la meilleure offre technique la note la plus élevée (50/50) :

Note/50 = (note provisoire de l'offre examinée/note provisoire maximale obtenue par un soumissionnaire) x 50

- **Critère Prix (40 %) :**

Le montant pris en compte pour l'analyse du critère prix correspond à la somme du montant total de la DPGF et du montant total du DQE.
Le soumissionnaire proposant le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée (40/40).
Les notes seront ensuite proportionnellement dégressives, selon la formule suivante :

Note/40 = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) × 40

Le DQE est utilisé uniquement pour la comparaison des offres. Les quantités qui y figurent sont estimatives et ne constituent pas un engagement de l'acheteur.

- **Critère Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) :**

Le critère sera évalué au regard des éléments présentés par le candidat dans son mémoire technique, sur les points suivants :

- la prévention des pollutions et la protection des eaux ;
- la réduction des consommations d'eau, d'énergie et de produits d'entretien ;
- la limitation des nuisances sonores liées aux matériels et aux opérations d'exploitation ;
- l'exploitation des registres et des résultats des contrôles ICPE, des eaux et du bruit pour améliorer les pratiques et suivre les actions correctives ;
- les engagements et indicateurs permettant de vérifier l'efficacité des mesures proposées.

L'appréciation porte sur le caractère concret, pertinent, mesurable et adapté aux contraintes des deux déchèteries des mesures proposées.
La gestion du tri et des enlèvements, la tenue des registres et la réalisation des contrôles obligatoires seront appréciées au titre de la valeur technique, sans double notation.

Chaque soumissionnaire obtiendra une note sur 10 points, appelée note provisoire. Puis, chaque soumissionnaire obtiendra finalement une note finale recalculée résultant de l'application de la formule ci-dessous, laquelle permet d'attribuer à la meilleure offre technique la note la plus élevée (10/10) :

Note/10 = (note provisoire de l'offre examinée/note provisoire maximale obtenue par un soumissionnaire) x 10

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les

caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Toulon
5 Rue Racine BP 40510 83041 Toulon cedex
Téléphone : 0494427930
Courriel : ta.toulon@juradm.fr
Télécopie : 0494427989

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril

2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021